

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1722  
17 décembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ESPAGNOL

---

**LETTRE DATÉE DU 3 DÉCEMBRE 2003, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT DU MEXIQUE, INFORMANT LE PREMIER QUE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GUATEMALA A DÉPOSÉ, LE 26 NOVEMBRE 2003, AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU MEXIQUE EN SA QUALITÉ DE DÉPOSITAIRE, SES INSTRUMENTS DE RATIFICATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES (TRAITÉ DE TLATELOLCO)**

J'ai l'honneur de vous informer que, le 26 novembre 2003, le Gouvernement de la République du Guatemala a déposé, auprès du Gouvernement de mon pays en sa qualité de dépositaire, ses instruments de ratification des modifications qui ont été apportées au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) et qui font l'objet des résolutions 268 (XII) et 290 (VII) de l'OPANAL, du 10 mai 1991 et du 26 août 1992, respectivement.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre soit publié et distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent adjoint  
à la Conférence du désarmement  
(*Signé*) Pablo **Macedo**

-----